Recherche publique française : trop d'opacité !

Les registres d'essais cliniques et la mise à disposition des résultats des essais menés sont des éléments essentiels de la transparence de la recherche clinique (1,2). Comment les organismes publics de recherche clinique satisfont-ils à cette transparence ?

Une transparence insuffisante. Des auteurs ont cherché à savoir si les principaux financeurs non commerciaux d'essais cliniques dans le monde (publics ou fondations privées) appliquaient les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la transparence des essais cliniques (1). Ces recommandations sont similaires à diverses autres initiatives internationales prises au cours des années 2000, concernant surtout : l'enregistrement des essais cliniques avant leur démarrage, comportant la description du protocole utilisé ; la publication des résultats ; l'accès aux données individuelles (1,2). Les auteurs ont vérifié auprès des organismes financeurs concernés s'ils avaient des politiques en la matière, quelle en était la teneur, et s'ils en contrôlaient le respect (1).

Les résultats ne sont pas brillants. Sur les 18 premiers organismes publics ou fondations privées finançant des essais cliniques, seuls 9 exigeaient que tous les essais soient enregistrés, 8 exigeaient qu'au moins un résumé des résultats soit publié, dont 4 dans le délai imparti de 12 mois, et seuls 2 exigeaient un accès aux données individuelles (1).

La France au dernier rang. Les organismes les plus transparents étaient étatsuniens, britanniques, canadien, allemands et la Commission européenne. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) finissant bon derniers, avec le ministère de la Santé chinois (1).

Le CNRS fâché avec les statistiques ? Les insuffisances des organismes français ne s'arrêtent pas là. Le CNRS a ainsi publié le 17 avril 2018 un communiqué de presse triomphant pour saluer les résultats d'un essai clinique du *forigérimod* (Lupuzor°) dans le lupus (3). Paradoxalement, le même jour, l'action de la firme ImmuPharma, qui exploite les droits de ce médicament développé par le CNRS, a chuté de 77 % (4). En effet, les analystes boursiers ne s'y sont pas trompés, les résultats de ladite efficacité du *forigérimod* n'étaient pas statistiquement significatifs, "détail" ayant apparemment échappé au CNRS qui s'était montré étonnamment enthousiaste.

Ces faits montrent que l'Inserm et le CNRS ne sont pas à la hauteur en termes de transparence sur la recherche clinique, alors qu'ils devraient être exemplaires en tant qu'organismes financés sur fonds publics.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire

1- DeVito NJ et coll. "Noncommercial funders' policies on trial registration, access to summary results, and individual patient data availability" *JAMA* 2018 ; **319** (16) : 1721-1723.
2- Prescrire Rédaction "Registres d'essais cliniques : vers un meilleur accès aux données sur les traitements" *Rev Prescrire* 2008 ; **28** (297) : 536-541.
3- CNRS "Efficacité clinique démontrée pour le Lupuzor°, premier traitement contre le lupus sans effets secondaires" Communiqué de presse 17 avril 2018 : 2 pages.
4- "ImmuPharma puts on very brave face after lupus drug flop" *Scrip* 27 avril 2018 : 18.

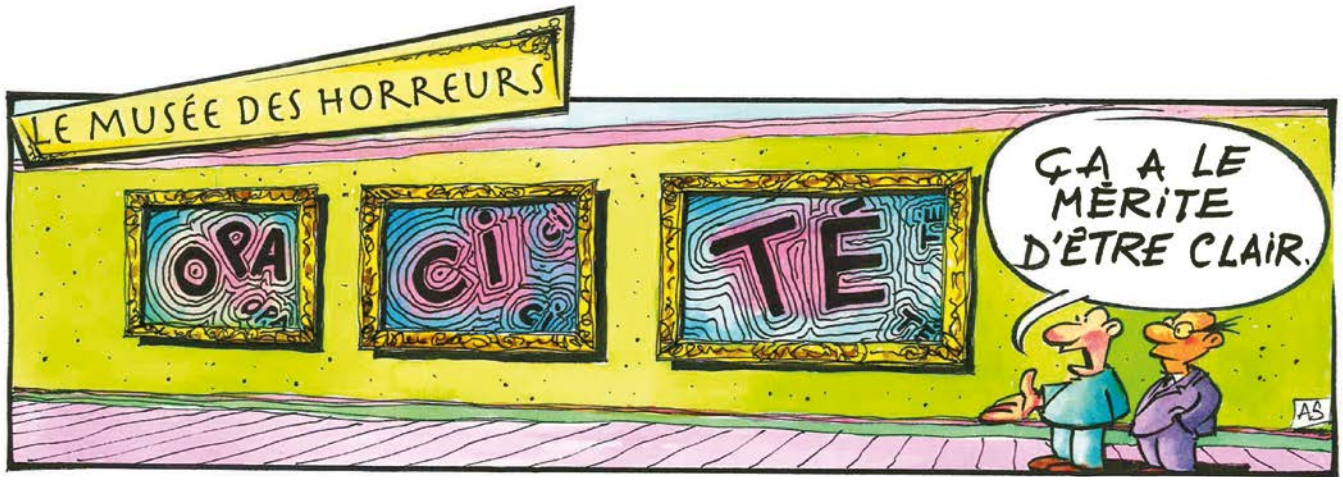

Téléchargé sur prescrire.org le 27/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement